

Arrêt sur invitée: Christelle Luisier Brodard, Conseillère d'Etat

Présidente cantonale du PLR Les Radicaux, Municipale, Syndique de Payerne, puis Députée, Christelle Luisier effectue un parcours politique sans faute jusqu'à prendre la tête du Département des institutions et du territoire (DIT) au sein du Conseil d'Etat vaudois le 18 mars 2020. Ancienne membre du Comité de l'UCV, elle nous en dit plus sur sa nouvelle fonction.

Vous êtes entrée en fonction en pleine crise du Covid-19: comment cela se passe-t-il?

Dans des conditions pour le moins particulières, extraordinaires même. J'ai vraiment vécu un apprentissage par immersion et sans filet. Ma première séance du Conseil d'Etat a eu lieu deux jours après l'entrée du pays en semi-confinement. Pendant les deux mois qui ont suivi, les séances du Gouvernement ont quasi exclusivement été consacrées à la crise Covid-19. Les cantons, comme les communes d'ailleurs, devaient s'adapter aux recommandations et décisions fédérales. C'était complexe, très intense. J'ai été très impressionnée par la capacité de réaction des municipalités et du personnel des administrations cantonale et communales. Mon seul regret c'est de n'avoir pas pu dire au revoir au personnel de la Commune de Payerne et aller à la rencontre des collaborateurs du département comme j'aurais souhaité le faire. Cela dit, les conditions de ma prise de fonction restent anecdotiques en regard des souffrances et difficultés vécues par de nombreuses personnes.

Depuis votre arrivée, le Département des institutions et du territoire (DIT) a connu plusieurs réorganisations. Pourquoi ces changements?

Les réorganisations sont en cours, elles visent à regrouper des politiques publiques convergentes. Rassembler sous un même toit les thématiques du territoire et du logement fait sens, tout comme réunir dans une seule unité tout ce qui touche aux institutions, aux questions juridiques et aux communes. L'objectif est de renforcer la cohérence de nos actions pour mener à bien les dossiers dont j'ai la charge, comme la refonte

complète du Plan directeur cantonal, la problématique des zones d'activités ou la révision de la loi sur les communes. Ces réorganisations, que j'ai initiées avec l'accord de mes collègues du Conseil d'Etat, sont fondamentales. Elles ont pour but de renforcer les synergies, d'améliorer notre fonctionnement et nos processus, de gagner en clarté ou encore d'optimiser les délais. Cela nous permettra de tisser des liens forts et constructifs avec nos partenaires, notamment les communes.

Comment se passe la transition entre votre fonction de Syndique, que vous affectionniez de par votre attachement aux institutions communales, à celle de Conseillère d'Etat?

Cela se passe très bien, je me sens à l'aise dans mon nouveau rôle. Mon expérience de syndique couplée à celle de députée y sont pour beaucoup. Je n'ai pas débarqué en terrain totalement inconnu. Le plus grand changement se situe au niveau de l'échelle, car passer d'une vision locale ou régionale à une vision cantonale est un cap à franchir, il s'agit d'analyser les choses par un nouveau prisme. En ce sens, je suis sortie en quelque sorte de ma zone de confort. Je m'en réjouis d'ailleurs car c'est un nouveau défi que je vis avec enthousiasme. Je suis confrontée à de nouveaux questionnements qui imposent de trouver de nouveaux équilibres. C'est plutôt sain. Les valeurs que je défends restent et resteront cependant les mêmes. Je suis très attachée au respect, à l'écoute et aux rapports de proximité. Je porte en moi depuis toujours la conviction profonde qu'un chemin existe pour concilier les intérêts des uns et des autres, moyennant toutefois le respect du cadre juridique dans lequel s'inscrivent les activités de l'Etat et des communes.

Vos précédentes fonctions font de vous une personne qui connaît très bien le terrain. Comment utilisez-vous cet atout?

J'aime le rapport avec le terrain, il permet de bien cerner les réalités, le quotidien de la population comme des autorités locales. En ce sens, mon parcours et mes expériences font que je suis très attentive à l'application des règles et au respect du cadre légal, puisque j'ai dû moi-même les mettre en œuvre au niveau communal. Les rôles de syndique et de députée sont en ce sens très complémentaires, et les avoir endossés me permet sans doute de faire le lien entre un projet de texte réglementaire et les répercussions ou conséquences que celui-ci peut avoir sur le terrain.

Un message particulier à transmettre aux communes vaudoises?

Je souhaite réaffirmer l'importance qu'ont les communes et les élus communaux. Ils détiennent la compréhension la plus fine du terrain et de toutes ses spécificités. Le destin du Canton et celui des communes sont liés. Pour une bonne gestion des politiques publiques, il faut un canton fort et des communes fortes qui entretiennent des relations constructives et apaisées, c'est pourquoi j'attache une importance majeure au dialogue. Ecouter, entendre, discuter et négocier permet de trouver des solutions, comme cela a été le cas entre le Canton et l'UCV concernant la Participation à la cohésion sociale. Concernant les élus eux-mêmes, je tiens à les remercier sincèrement, car je connais la complexité de leur travail et les difficultés auxquelles ils ou elles peuvent parfois être confrontés. Leur engagement est essentiel au bon fonctionnement de notre démocratie. ■



Mme Christelle Luisier Brodard, Conseillère d'Etat vaudoise depuis mars 2020, accorde une place majeure au dialogue pour mener à bien les missions du Département des institutions et du territoire dont elle a la charge. © service presse